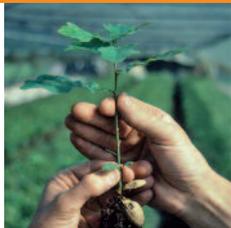




le **+** forêt **publique**
le régime forestier en partage

accueil
bois **paysage**
emploi
bien public
développement local
responsabilité
biodiversité
génération future
climat

génération future... génération future... génération



La volonté de transmettre en l'améliorant un patrimoine commun est au cœur du métier du forestier public

Les maîtres des forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui sont à y faire, en regard de ce que lesdites forez et bois se puissent perpétuellement **soustenir** en bon état...

Edit de Brunoy, Philippe VI de Valois, 29 mai 1346

Ce n'est pas seulement par les richesses qu'offre l'exploitation des forêts sagement combinée qu'il faut juger de leur utilité ; leur existence même est un **bienfait inappréciable** pour les pays qui les possèdent ; soit qu'elles protègent et alimentent les sources et les rivières, soit qu'elles soutiennent et raffermissent les sols des montagnes, soit qu'elles exercent sur l'atmosphère une heureuse et salutaire influence.

Exposé des motifs du projet de Code forestier, Vicomte de Martignac, 29 décembre 1826

La **gestion durable** signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, **actuellement et pour le futur**, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial.

Résolution H1 de la conférence d'Helsinki, 1993

Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des **besoins d'intérêt général**, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique.

Article L1 du Code forestier-Loi d'orientation sur la forêt, 2001

L'agriculture et la foresterie jouent un rôle clé dans la **production de biens publics** et notamment de biens environnementaux que constituent, entre autres, les paysages, la biodiversité des terres agricoles, la stabilité du climat et une résilience accrue aux inondations, à la sécheresse et aux incendies.

La PAC à l'horizon 2020 - Communication de la Commission COM(2010) 672 - 18 novembre 2010

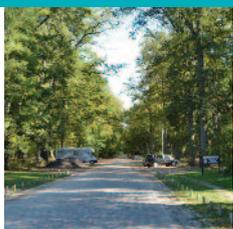
Voir aussi... **bois accueil développement local biodiversité climat emploi responsabilité bien public paysage**

Le forêt publique pour la génération future



- régénération, plantation, reconstitution, restauration, protection, conservation... la transmission aux générations futures est la préoccupation essentielle des forestiers publics
- la multifonctionnalité de la forêt publique, valeur incontournable partagée par les propriétaires et les gestionnaires publics
- l'aménagement forestier, élément cadre de la gestion et de la transmission

paysage... paysage... paysage... paysage... paysa



Les forêts sont une composante essentielle de nos paysages prise en compte par les forestiers publics

Résultant de la gestion menée de longue date en forêt, le paysage forestier traduit aujourd'hui les choix d'interventions réalisés par les générations de forestiers qui se sont succédés. *Composante essentielle de l'identité des régions* françaises, la forêt appartient à la fois à la conscience de chacun et à l'inconscient collectif. Preuve en est la présence forte des paysages forestiers dans les peintures et la littérature.

Les interventions des forestiers modifient parfois subtilement, parfois largement les paysages suscitant alors du désarroi auprès des riverains. Les forestiers publics ont depuis longtemps intégré la *nécessité de les préserver* et d'expliquer au public, les modifications (qui s'effaceront avec le temps) qu'ils doivent y apporter. L'aménagement forestier constitue pour ce faire un outil fondamental pour identifier, cadrer et anticiper leur évolution.

Les paysages sont également parfois « naturellement » dégradés : la fermeture des vallées en raison de la déprise agricole, l'évolution d'une forêt en réserve intégrale etc. sont autant de cas où l'absence d'intervention humaine modifie l'apparence de l'espace naturel.

Certaines interventions « techniques » des forestiers publics permettent également de *restaurer ou créer des paysages* : c'est le cas notamment des travaux de restauration des terrains de montagne dont l'impact sur le paysage a été immortalisé dans « l'homme qui plantait des arbres » de Giono superbement mis en image dans le film d'animation du même nom.

Le paysage en forêts publiques en quelques chiffres

- 60 paysagistes et chargés d'études paysagères sur l'ensemble du territoire
- 17 forêts patrimoines
- 15 arboretums d'intérêt général

Voir aussi...

génération future

responsabilité

bien public

accueil

Le + forêt publique pour le paysage



- l'assurance de prise en compte du paysage dans les aménagements et les travaux forestiers
- une écoute des riverains et du public, un devoir de pédagogie
- un attachement des élus à la préservation du cadre de vie de leurs concitoyens
- la préservation de sites forestiers emblématiques dans l'imaginaire collectif

bien public... bien public... bien public... bien public.



Un patrimoine collectif protégé par un statut particulier : le régime forestier

Remises à la Révolution en dotation soit à l'État (ex forêts royales ou ecclésiastiques) soit aux communes (forêts seigneuriales), les forêts publiques constituent une exception en matière de propriété. En effet, ces **biens collectifs**, dont la valeur réelle dépasse très largement les seules aménités qui peuvent en être tirées, ont nécessité dès l'origine un **régime de protection** tout à fait exceptionnel : le régime forestier.

Construction pluriséculaire, explicite à partir du code forestier de 1827, le régime forestier a ainsi toujours conservé, au fil de ses différentes acceptations historiques, **quatre dimensions** caractéristiques :

- il s'applique sur un domaine foncier clairement identifié ;
- ce domaine fait l'objet d'un projet de programmation stratégique : l'aménagement forestier ;
- il est mis en oeuvre par un opérateur public unique ;
- il repose sur un mécanisme de financement mutualisé.

Les interventions de l'ONF en forêt publique au titre du régime forestier sont **effectuées sans frais** pour les bénéficiaires. Le financement des opérations réalisées est directement tiré des ventes de bois et de la chasse pour les forêts domaniales, des frais de garderie payés par les communes (sur la base des revenus tirés de la forêt) et du versement compensateur versé par l'État.

« Bien public » est ici entendu au sens de « **public good** » : bien ou service dont le bénéfice qu'en tire une partie n'amointrit pas les bénéfices dont peuvent disposer d'autres parties, et dont l'accès ne peut être limité (Millenium Ecosystem Assessment, UN, 2001).

bien public et forêts publiques en quelques chiffres

- 10,7 Mha gérés (6 Mha dans les Dom et 4,7 Mha en métropole)
- et 2,9 Mha appartiennent à 12 600 collectivités
- un gestionnaire unique, disposant de pouvoirs régaliens
- un unique régime de protection, de gestion et de valorisation

Voir aussi...

biodiversité

génération future

responsabilité

bois

accueil

Le **+** forêt publique : un bien public



- la protection et la valorisation d'espaces naturels de grande valeur
- des moyens homogènes grâce au caractère national du « service public forestier »
- le bénéfice d'un savoir faire technique acquis à l'échelle nationale
- des services et des tarifs harmonisés sur l'ensemble du territoire
- la capacité de recherche, d'innovation et d'expérimentation, d'investissement

responsabilité... responsabilité... responsabilité... res



La technicité des forestiers alliée à la responsabilité des maires confère à la forêt publique un rôle important dans la prévention des risques naturels

Tempêtes, incendies, érosion, avalanches, inondations, dunes littorales... la forêt est souvent évoquée à l'occasion des « catastrophes » naturelles. Parce qu'elle joue un *rôle protecteur des sols*, les forestiers publics ont développé au travers des siècles une expertise alliant génie écologique et civil, au travers de plantations et d'ouvrages, pour assurer la pérennité du patrimoine naturel mais aussi la protection des populations, notamment en montagne et sur le cordon dunaire du littoral atlantique.

Face au risque d'incendie en zone méditerranéenne et dans le sud-ouest de la France, les forestiers débroussaillent, ouvrent des zones coupe-feu, alimentent des citernes, guettent les départs de feu sur l'ensemble des territoires, participent à la coordination de la lutte contre l'incendie, etc.

De manière générale, les forestiers intègrent la *prévention des risques naturels* dans la gestion durable des forêts, notamment en privilégiant des peuplements et des modes d'exploitation moins sensibles.

Les maires jouent, bien au-delà de leur patrimoine forestier propre, un rôle-clé dans toutes les phases de la gestion de ces événements accidentels. Dépassant la diversité des situations, la *responsabilité des élus de communes forestières* en termes de prévention et gestion des risques sur le territoire communal, d'équilibre et d'aménagement rural, est une préoccupation générale. C'est du reste le thème retenu pour le congrès national des Communes forestières de mai 2011.

la responsabilité et la forêt publique en quelques chiffres

- 7,5 M€ investis chaque année dans les ouvrages de protection en montagne
- 25 000 ouvrages de protection entretenus
- près de 17 000 jours de surveillance préventive des incendies de forêt

Voir aussi...

[climat](#)

[développement local](#)

[bien public](#)

[paysage](#)

Le forêt publique en matière de responsabilité



- une gestion durable qui intègre la prévention et la réhabilitation des sites sinistrés
- un appui technique aux élus responsables de la sécurité des populations
- une surveillance de terrain permettant d'alerter et de prévenir la survenue des accidents
- 150 ans d'expertise en "restauration des terrains de montagne" (RTM)
- une capacité d'intervention en cas de crise grâce au maillage de terrain

emploi... emploi... emploi... emploi... emploi... e



Chaque 300 m³ de bois récolté génère un emploi en milieu rural

La forêt est la source d'approvisionnement local d'une **activité économique** faisant vivre aujourd'hui près de 400 000 personnes, emplois directs et associés : c'est autant que l'industrie automobile (construction et équipement des véhicules), avec une proportion bien plus grande d'**emplois non délocalisables** !

Gérée durablement, bénéficiant d'une récolte sur l'intégralité de sa surface (hors réserves intégrales et zones inaccessibles), la forêt publique contribue largement au dynamisme du secteur : avec plus d'une commune sur 3 propriétaire de forêt, les élus locaux sont particulièrement sensibles au dynamisme d'**industries qui transforment une matière première de proximité**. S'il n'est plus récolté localement, le bois consommé par la France sera nécessairement produit ailleurs, dans des conditions souvent moins durables, et avec un impact environnemental négatif, en termes de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre, du transport de bois importés.

Le développement des **contrats d'approvisionnement** au cours des dernières années, apporte une garantie indispensable au maintien d'une industrie de transformation durable dans des zones rurales souvent dépourvues. Grâce à leur engagement de premier plan dans la filière bois, au travers des interprofessions auxquelles ils participent, les forestiers publics sont partie prenante dans son développement, et dans la recherche d'une meilleure compétitivité.

Face à une demande croissante de bois matériau ou énergie, dans un contexte de conscience accrue des enjeux environnementaux, la forêt publique, qui bénéficie d'un gestionnaire unique, offre un **effet levier important** en matière de mobilisation de la ressource en bois.

le climat et la forêt publique en quelques chiffres

- 40% du bois qui approvisionne la filière
- 400 000 emplois dans la filière forêt-bois
- 10 000 ingénieurs, techniciens forestiers, ouvriers, chercheurs, agents au service de la forêt publique

Voir aussi...

bois

développement local

bien public

climat

Le **+** forêt publique pour l'emploi



- une optimisation de la récolte du bois pour un approvisionnement des industries de proximité
- une capacité de réaction et de mobilisation en faveur de la filière, par effet de masse
- une conscience aigüe de l'intérêt collectif et du bien commun
- un rôle important et structurant au sein de l'interprofession

climat... climat... climat... climat... climat...



Des forêts gérées durablement qui protègent les ressources en eau, captent et stockent efficacement 65 millions de tonnes de CO₂ par an

Grâce à la photosynthèse, les écosystèmes forestiers prélèvent une grande quantité de CO₂ de l'atmosphère : ils sont un élément incontournable de la lutte contre le changement climatique. De plus, l'utilisation des produits bois permet de prolonger le *stockage du carbone* et d'*éviter des émissions de gaz à effet de serre* en se substituant à des matériaux « énergétivores » comme le béton ou l'acier ou directement aux énergies fossiles dans le cas du bois énergie.

Par leurs *décisions de gestion*, les forestiers publics agissent sur les quantités de carbone stocké en forêt et dans les produits bois, mais aussi sur les quantités d'émissions de carbone évitées, grâce à l'utilisation du bois. Ils cherchent ainsi à optimiser l'action de lutte contre le réchauffement climatique, en préservant et amplifiant le *rôle de puits* des forêts publiques, tout en augmentant la production de *matériau bois* et de *bois énergie*.

Agissant à long terme et transmettant leur programme aux générations futures grâce à l'aménagement, les forestiers cherchent à *adapter* les forêts publiques aux évolutions climatiques et les gèrent de façon à réduire l'impact des accidents climatiques et les catastrophes. Les services de recherche de l'ONF sont fortement engagés dans les travaux sur ce thème.

La forêt publique s'investit aussi en apportant son expertise et son aide aux populations des *pays en voie de développement* : éviter la déforestation, conduire des projets de reforestation, impliquer les populations locales et les élus dans une gestion forestière durable, etc.

Enfin, en encadrant strictement des utilisations réduites de produits phytosanitaires, les forêts publiques participent à la *protection de la ressource en eau potable*, et l'eau en provenance des nappes phréatiques situées sous les massifs forestiers est recherchée pour sa qualité.

le climat et la forêt publique en quelques chiffres

- 65 millions de tonnes stockées par la forêt française, dont 40 % par les forêts publiques
- 1 m³ de bois stocke environ 1 tonne de CO₂
- 1 m³ de bois supplémentaire dans la construction permet d'éviter 1,9 t d'émission de CO₂

Voir aussi...

bois

développement local

génération future

bien public

Le + forêt publique pour le climat



- une gestion durable qui optimise les fonctions de captage et de stockage du CO₂
- une solidarité entre les collectivités propriétaires et l'ONF lors des tempêtes, incendies, etc.
- une expertise et des capacités de recherche investis dans l'adaptation des forêts au changement climatique
- une jonction entre des élus, responsables politiques et des techniciens au plus près des problématiques de terrain



Près de 30 % de la forêt publique est classée en site Natura 2000

La richesse d'une forêt réside, entre autres, dans sa biodiversité : celle que l'on met en avant du fait de sa rareté, mais également celle à laquelle on ne prête pas attention tant elle est indissociable du milieu forestier. Chaque forêt possède des *éléments remarquables* : site, arbre, paysage, espèce rare, etc. qui sont souvent des caractéristiques de son identité.

En effet, l'*aménagement forestier* programme les coupes de bois, tout en organisant et assurant la prise en compte de la biodiversité : il précise les lignes directrices de préservation et propose des actions concrètes, comme la mise en place d'îlots de vieux bois. L'aménagement est aussi l'outil de synthèse intégrant les différentes mesures de protection réglementaires (espèces ou aires protégées). En effet, de nombreuses forêts publiques s'inscrivent dans des zones de protection (ZNIEFF, ZPS, ZCS, Natura 2000, APB, réserve, parc, etc.) comportant des règles et procédures à suivre.

Protéger, c'est d'abord connaître. Identifier les espèces ou les habitats n'est pas toujours évident : la forêt publique s'appuie d'une part sur ses forestiers naturalistes et d'autre part, sur ses partenariats privilégiés avec les ONG environnementales et les scientifiques. Dans la gestion courante, des gestes simples à observer lors de l'exploitation ou de travaux suffisent généralement pour *préserver* la biodiversité. Les certifications PEFC de la forêt publique et ISO 14001 de l'ONF (environnementale) constituent une reconnaissance de l'attention portée à ces questions par les forestiers publics.

Ours, tétras, loup etc. : certaines espèces sont emblématiques et symbolisent dans l'opinion publique à la fois la pression de l'homme sur la nature et la nécessité d'y remédier. Des mesures exceptionnelles sont parfois prises, pouvant apparaître subjectives ou disproportionnées par rapport aux enjeux locaux. La viabilité des populations d'espèces, dans un milieu rural qui a profondément changé, est aussi source d'interrogations : l'implication dans l'élaboration et le suivi des *plans de restauration* est un enjeu fort pour l'ONF et les maires forestiers.

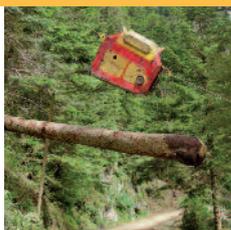
la biodiversité en forêts publiques en quelques chiffres

- 10,7 Mha protégés par le régime forestier, dont 6 Mha en Guyane
- 40 000 ha de réserves biologiques, dont 16 000 ha d'intégrales
- 1,3 Mha en zone Natura 2000
- 2/3 des surfaces certifiées PEFC
- 970 €/ha/an = valeur moyenne estimée des services rendus par les forêts françaises tempérées
- 4,4% de la forêt publique sous protection forte (au sens SCAP)

Voir aussi... [génération future](#) [paysage](#) [développement local](#) [bien public](#)

Le + forêt publique pour la biodiversité

- la prise en compte de la biodiversité au quotidien grâce à l'aménagement forestier
- la mise en œuvre de pratiques respectueuses des espèces et des habitats
- l'encadrement des interventions de tiers par des règlements qui s'imposent à tous (exploitation forestière, travaux et services forestiers)
- un réseau national de forestiers naturalistes



Agenda 21 locaux, chartes forestières de territoire, contrats de pays, projets Interreg, schémas de massif... : la forêt publique est au coeur des projets de développement local

Face à une filière forêt-bois éclatée (propriétaires forestiers, scieurs, industriels de la papeterie ou de la construction, artisans...), le **territoire** apparaît comme un échelon pertinent à la fois en termes de gouvernance de projets de développement et d'élaboration de stratégies partagées.

Bénéficiant du contexte favorable lié à la montée en puissance des préoccupations environnementales, les territoires ruraux peuvent tirer le meilleur parti de la croissance de la demande de bois-matériau ou énergie, au bénéfice de l'**activité** et de l'**emploi local**.

Plus d'une commune sur trois étant directement propriétaire de forêt, et près des deux tiers présentant une forêt publique sur son territoire, les élus locaux sont fortement investis dans les **projets de développement** : chartes forestières de territoire, schémas de massif, parcs naturels, contrats de pays, agendas 21 locaux, nombreuses sont les initiatives de coordination des politiques locales intégrant la forêt.

C'est pourquoi la **Fédération nationale des Communes forestières est moteur** de ces différents modes d'association et anime le comité national de suivi des chartes forestières de territoire. Les forestiers publics sont également investis dans l'élaboration des projets et la mise en œuvre des programmes, tant locaux qu'euro-péens.

Compte tenu de l'effet levier pour l'emploi et l'économie locaux, les collectivités (conseils généraux et régionaux) soutiennent le **développement de la filière forêt-bois**, notamment au plan industriel, même si les aides directes allouées à l'investissement forestier se sont fortement réduites après la période de reconstitution post-tempêtes de 1999.

Enfin, présents sur l'ensemble du territoire forestier, les 9 600 agents et ouvriers de l'ONF sont souvent les seuls représentants d'un établissement public en zone rurale à très faible densité : les élus locaux restent fortement attachés au **maillage territorial**, au plus près des petites communes rurales et des espaces forestiers.

développement local et forêt publique en quelques chiffres

- plus du quart de la surface engagé dans une CFT
- 20 % de la forêt publique se situe dans un parc naturel régional
- 450 chaufferies bois en milieu rural réalisées et 320 en projet
- 100 bâtiments publics en bois local en projet

Voir aussi...

bien public

emploi

responsabilité

bois

Le **+** forêt publique pour le développement local



- 15 000 maires forestiers acteurs du développement local
- des interlocuteurs engagés dans la valorisation locale de la ressource forestière
- les programmes spécifiques « 1000 chaufferies » et « 100 bâtiments bois » de la FnCofor
- une interface opérationnelle entre les territoires et les politiques nationales de filière (bois, énergie, environnement)



Pour plus de 200 millions de visiteurs, la forêt publique est un espace de liberté et de détente qui nourrit notre imaginaire

Depuis le XIXe siècle, mais surtout les années 1950, *aller en forêt* est devenu un loisir très prisé par une population majoritairement urbaine. Les forêts publiques offrent en effet des espaces de nature pour pratiquer différentes activités sportives et de loisir, ou tout simplement effectuer un « retour aux sources » et profiter de l'ambiance forestière :

- les *forêts proches de lieux touristiques* fréquentés (mer, stations de sport d'hiver, sites naturels ou historiques) sont appréciées pour randonner, pique-niquer à l'ombre ou trouver un peu de tranquillité ;
- les *forêts périurbaines* complètent les parcs urbains et constituent des espaces de nature facilement accessibles ;
- enfin, les *bois et forêts* participent de l'identité et de la vie des campagnes : les habitants les parcourent pour le bois de chauffage, la chasse, la cueillette des champignons, mais aussi, tout comme les citadins, se promener.

L'ONF et les Communes forestières *organisent la fréquentation et la gestion forestière* pour concilier les impératifs de production et d'entretien de la forêt, tout en répondant simultanément aux besoins variés des visiteurs et des riverains.

l'accueil en forêts publiques en quelques chiffres

- 500 millions de visites par an
- 200 millions de visiteurs
- plus de 30 000 km de sentiers
- 10 000 km de pistes cyclables
- 5 000 km de pistes cavalières
- 2 000 km de pistes de ski de fond
- 2 500 aires d'accueil aménagées

Afin de permettre de profiter des loisirs en forêt en toute sécurité, l'ONF réalise des *aménagements adaptés* à tous les publics (avec une attention particulière apportée aux personnes handicapées, aux enfants et aux seniors) et un entretien régulier des massifs. Cette mission est assurée en collaboration avec de nombreux partenaires au premier rang desquels les collectivités : création de sentiers bénéficiant du label « Tourisme et Handicap » ou réalisation d'agrs pour parcours sportifs adaptés...

Élément fondamental de l'environnement de l'homme, la forêt est le *théâtre de nombreux mythes et croyances*. Elle constitue aussi un support de l'histoire dont elle conserve des traces, et tient une place importante dans les arts picturaux et le cinéma.

La forêt publique est également un lieu privilégié d'*éveil et de pédagogie à l'environnement* : les visites encadrées par des forestiers permettent de sensibiliser les plus jeunes à l'importance des espaces naturels, les aider à comprendre les notions de gestion durable et de protection des écosystèmes apporter un appui aux enseignants acteurs de l'éducation à l'environnement....

Voir aussi....

génération future

paysage

développement local

bien public

Le + forêt publique pour l'accueil



- un engagement d'ouverture des 4,7 Mha d'espaces naturels
- la prise en compte des difficultés d'accès de certains publics
- la sécurisation des chantiers et une signalétique adaptée
- l'accompagnement gratuit d'une sortie scolaire communale par an
- la mise à disposition de personnels spécialisés en animation pédagogique



Avec 14 Mm³, la forêt publique est le 1^{er} fournisseur français de bois matériau et énergie renouvelables, source de richesses réinvesties au plan local

Le bois qui est récolté va servir soit de *matériau* (pour la construction, l'ameublement, la pâte à papier...), soit de *source d'énergie*. Le bois issu de nos forêts est une ressource renouvelable dont l'utilisation améliore la balance commerciale de la France et réduit ses émissions de gaz à effet de serre. Il est aussi support d'innovations qui multiplient et facilitent ses utilisations : le secteur du bois mobilise et bénéficie de nouvelles technologies qui en font un des moteurs de la "croissance verte".

La coupe de bois est d'abord un acte de gestion sylvicole. C'est le principal outil dont dispose le forestier pour doser la lumière, assurer le renouvellement régulier et la continuité des services environnementaux et sociaux de la forêt. En France, ces opérations sont planifiées sur 15-20 ans par l'aménagement forestier, qui résulte d'une analyse objective des potentialités et des contraintes.

L'ONF mobilise et met en vente tous les bois issus des opérations sylvicoles d'amélioration et de régénération des forêts publiques, soit près de **40 % des bois mis sur le marché en France**. Pour le bois d'œuvre, l'ONF fournit plus de 50 % du chêne, 90 % du hêtre et 35% du sapin-épicéa commercialisés. La forêt publique a ainsi une responsabilité particulièrement importante en amont de la filière forêt-bois, pour l'approvisionnement des industries de transformation.

En forêt domaniale, la vente des bois finance l'*investissement* dans l'amélioration des peuplements forestiers et des infrastructures et permet d'assurer l'ensemble des autres fonctions de la forêt : accueil du public, préservation des milieux et des espèces.

En forêt des collectivités, la récolte de bois permet d'une part, d'assurer l'*équilibre du budget* de communes rurales pour lesquelles elle est souvent la principale ressource ; d'autre part, elle fournit aux habitants de la commune un approvisionnement énergétique de proximité.

Depuis 2003, le développement des *contrats d'approvisionnement* permet de garantir un approvisionnement en quantité et en qualité pour les industries de transformation. Le contrat État-ONF pour la période 2007-2011 a ainsi fixé l'objectif de 30 % de bois commercialisés dans le cadre de contrats d'approvisionnement.

Le marché du bois est mondialisé : les prix du bois varient donc en fonction des cours de la conjoncture, tant des marchés de matières premières que de la construction, 1^{er} débouché des industriels de la filière. La crise financière de 2008-2009 a donc durement affecté le chiffre d'affaires des forêts publiques.

le bois des forêts publiques en quelques chiffres

- 75 % de l'accroissement annuel récolté
- 14 Mm³ de bois récoltés chaque année
- soit 40 % des bois mis en marché
- 50 % du chêne, 90 % du hêtre et 35 % du sapin-épicéa
- 2/3 des bois sont éco-certifiés PEFC
- un chiffre d'affaires en 2009 de 328 M€

Voir aussi...

emploi

développement local

bien public

climat

Le forêt publique pour le bois



- la structuration et l'optimisation de l'offre : 14 Mm³ commercialisés par un intervenant unique
- un effet levier pour la mobilisation des bois
- la sécurité de l'approvisionnement grâce à aux contrats d'approvisionnement
- l'engagement de bois éco-certifié
- une offre diversifiée et de proximité

le forêt publique

le régime forestier en partage



2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. : 01 40 19 58 00
www.onf.fr



13 rue du Général Bertrand
75007 Paris
Tél. : 01 45 67 47 98
www.fncofor.fr